



INTRODUCTION

« *Un trésor de belles maximes est préférable à un amas de richesses.* »

Socrate

Qu'est-ce qu'une citation ?

Définition la plus simple : action de citer les paroles ou les écrits d'un auteur. Le latin *citare* signifie aussi « *mettre en mouvement, faire venir à soi* ».

Une citation est la ***reproduction d'un court extrait d'un texte ou d'un propos***. Il peut s'agir d'un texte officiel, ou d'un auteur particulier, ou encore d'un extrait de presse. La citation peut être ***écrite ou orale***.

Lorsque l'extrait est plus substantiel, on peut employer l'expression passage.

Parmi les synonymes plus savants, il faut citer ***l'épigraphe*** (à ne pas confondre avec l'épigramme (petite pièce en vers, ou petit poème satirique). L'épigraphe est une inscription placée sur un édifice (notamment pour en indiquer la date ou la destination). C'est aussi une brève citation qu'un auteur place en tête d'un livre, ou d'un chapitre, afin d'en indiquer l'esprit. Ne pas confondre non plus avec ***l'épithaphe***, qui est une inscription funéraire.

Citations et autres phrases

Outre les citations (d'un texte ou d'un auteur déterminé), vous pouvez trouver d'autres formes de « citations » (au sens large). Il s'agit des *adages*, *aphorismes*, *dictons*, *maximes*, *proverbes*, ou encore des *sentences*.

Exemple classique : « *Aide-toi, le ciel t'aidera.* »

Les jurys en proposent assez souvent en rédaction dans les concours de catégorie B ou C.

Il en arrive encore quelquefois dans des concours de catégorie A (dissertation ou commentaire introductif à la conversation avec le jury).

Une forme particulière à signaler : la *devise*. Il est bon de connaître celles des personnages historiques célèbres (ou encore celles des pays). Un jury pourrait aussi vous demander : « quelle est votre devise préférée ? » ou « quelle est votre devise personnelle ? » ou, à défaut, « que choisiriez-vous comme devise ? »

À utiliser avec précaution à l'écrit : les « jeux de mots », les boutades et les « bons mots », les « traits d'esprit », *mots d'esprit* et « petites phrases ». À l'oral, les citer avec prudence, et les commenter avec courtoisie si le jury vous le demande.

À quoi sert une citation ?

Le but d'une citation est de *renforcer l'impact d'un texte ou d'un propos*. Ou encore de l'égayer. La citation renforce l'argumentation, elle lui apporte plus de crédibilité, elle apporte plus d'autorité aux arguments ; ou encore elle l'illustre par une formulation différente, ou par un exemple choisi.

Elle peut servir aussi à introduire un texte ou une question à débattre. Cf. la notion anglaise ou américaine d'*opening joke* (la petite plaisanterie qui ouvre l'exposé ou le débat).

La citation suscite l'intérêt du lecteur ou de l'auditeur par son originalité, sa pertinence, son humour (voire, à l'oral, par sa cocasserie). Elle doit aussi *susciter la réflexion*.

Comment choisir une citation ?

Le choix s'effectue en fonction des objectifs ci-dessus. En principe, l'extrait est choisi pour sa *représentativité* et sa *force argumentaire*. Il doit être représentatif du texte ou de l'œuvre dont il est tiré et des conceptions de son auteur.

Cas de présentation particulière

Un cas spécifique pour les épreuves de commentaire de texte : il peut arriver qu'un auteur en cite un autre – et vous aurez alors à commenter la « citation d'une citation ». Il faut alors veiller à ne pas confondre les deux auteurs et à bien analyser respectivement les deux contextes.

Un auteur peut aussi se citer lui-même. C'est fréquent dans le domaine politique ou dans le domaine universitaire. Pour montrer la continuité d'une pensée ou d'une action et leur renforcement avec le temps, dans la durée.

Dans tous les cas, attention à *bien situer la citation dans son contexte*.

Peser le pour et le contre

Une citation peut renforcer votre argumentation de deux façons. En principe, elle l'appuie ou l'illustre directement. Elle peut aussi être utilisée *a contrario*. Dans un cas comme dans l'autre, la citation doit être pertinente.

La « citation repoussoir » est d'usage fréquent et « de bonne guerre » dans le domaine politique, mais il ne faut pas en abuser au cours de vos travaux (une telle facilité ne serait pas toujours de bon aloi).

Comment présenter une citation, à l'écrit ou à l'oral ?

D'abord, un rappel élémentaire : à l'écrit, il faut en principe employer des guillemets. On utilise aussi les virgules anglaises, ou encore le style indirect.

Diverses expressions permettent de nuancer l'emploi des citations. Le terme de base est la préposition selon, ou son synonyme d'après. Vous pouvez vous constituer un recueil personnel de formules, afin d'en varier l'usage au cours de vos rédactions ou exposés.

Bien utiliser les citations dans les examens et concours

Voici quelques exemples :

- comme disait... (souvent familier ?)
- suivant...
- si nous suivons...
- conformément à la pensée de...
- si l'on se rapporte à...
- selon le point de vue de...
- selon l'opinion de...
- s'il est permis de faire appel à...
- si l'on en juge d'après...
- si l'on en croit... (positivement ou négativement)
- s'il fallait en croire... (expression de doute)
- nous suivrons (untel) pour affirmer que...
- selon le principe (ou le critère) fixé (ou formulé) par...
- en prenant pour modèle...
- en définitive, nous approuvons cette pensée de... (formule de conclusion)

Autres expressions utiles :

- lu dans la presse...
- entendu sur les ondes...
- déclaré par..., proféré par...

Pour l'oral, il faudra veiller à trouver les expressions et les intonations appropriées et à les varier si vous avez beaucoup de citations à présenter ou de pensées à analyser.

Quelles précautions prendre ?

L'art de la citation comporte certaines règles et précautions à respecter pour produire l'effet escompté. Si la citation est maladroitement maniée, elle risque de porter préjudice à l'exposé, soit en l'alourdissant, soit en provoquant des digressions (soit, pire encore, en introduisant des confusions ou des contradictions).

Comme nous l'avons déjà dit, il faut *savoir distinguer entre l'écrit et l'oral*.

L'écrit des concours est une épreuve de rigueur, l'oral permet beaucoup plus de liberté d'expression.

La façon la plus simple d'illustrer ce précepte est de prendre un exemple concret. Voici, d'après Marcel Achard, grand homme de théâtre et humoriste (1899-1914), deux citations sur la Justice :

« *Quand la Justice commande, la liberté c'est d'obéir.* »

« *La Justice coûte cher... c'est pour ça qu'on l'économise.* »

La première phrase est magnifique... elle peut être utilisée pour traiter tout grand sujet sur la Justice ou la liberté. La seconde phrase est humoristique, et même irrévérencieuse ; elle ne pourra être utilisée qu'à l'oral, avec précautions, et seulement si le moment est favorable.

Les conditions de forme

Il faut en principe indiquer les sources de façon très précise : l'auteur, l'œuvre, et si possible la date. Ces exigences sont évidemment beaucoup plus strictes dans les épreuves juridiques et les épreuves sur dossiers (note administrative, note juridique, note de synthèse).

Lors d'un concours, vous pourrez vous contenter de citer l'auteur, si vous n'êtes pas certain des autres éléments, tels que les dates ou les titres des œuvres (principe de précaution).

Il est des cas où vous pourrez vous dispenser de citer l'auteur. Par exemple, vous pourriez avoir retenu de très belles formules, sans connaître les auteurs (ou sans mémoriser de façon assez précise le jour de l'épreuve).

Dans ce cas, il est permis d'employer des formules un peu vagues, telles que :

- comme il a été proclamé...
- comme disait le poète...
- selon la sagesse populaire...
- comme disait le philosophe... (ou « le grand philosophe »)
- comme l'écrivait un économiste... (ou « un grand économiste »)

Il ne faut évidemment pas abuser de telles formules. Leur répétition lasserait le jury !

À signaler : l'emploi d'une formule plus ou moins bien déterminée peut relever de la « technique de l'hameçon ». C'est aussi ce que, en langage sportif (notamment chez les cyclistes), on appelle « en garder sous le pied ».

Vous ne donnez pas toutes les informations dont vous disposez, avec l'espoir que le jury vous pose la question : « qui est ce grand philosophe ? » ou « qui est ce grand économiste ? ». En donnant ensuite une réponse très précise, vous démontrerez au jury l'étendue de vos connaissances... et encore votre habileté, votre sens tactique, votre art de la communication et du dialogue. Ce peut être la source d'un ou deux points de bonification.

Autre cas de figure : l'auteur est tellement connu que vous pouvez vous dispenser de le citer. Ce peut être le cas de Jean de La Fontaine, ou de Victor Hugo. Ou encore du Général de Gaulle. Il est permis de considérer que leurs phrases les plus célèbres font partie du « patrimoine national ». Et il est des cas où ne pas donner de nom équivaut à établir entre vous et le jury une bonne « entente », une connivence de bon aloi.

L'importance du contexte

Si à l'écrit ou à l'oral vous devez commenter une citation, l'essentiel au départ sera de bien la situer dans son contexte.

Ce contexte pourra être, selon les cas, favorable ou défavorable. Il faudra aussi en tenir compte avant de porter un jugement sur l'auteur ou sur sa pensée.

L'honnêteté intellectuelle est de rigueur. Il ne faut pas déformer les citations. Ni attribuer à l'auteur des pensées qu'il n'avait pas. Ne pas non plus lui reprocher de n'avoir pas tout prévu si la citation remonte assez loin dans le temps.

Combien faut-il fournir de citations ?

Un premier principe : la qualité prime la quantité. Une citation doit non seulement être plaisante, mais encore fournir un apport de fond.

Tout dépend aussi de la longueur de l'épreuve. Pour une épreuve brève, trois ou quatre citations, c'est déjà bien. Cinq ou six peuvent être un optimum.

Une dissertation ou un exposé ne peuvent consister en une simple juxtaposition ou un fatras de citations. Il nous est arrivé de corriger des copies comportant plus de vingt citations, c'était manifestement trop !

Pour mémoire : il en va de même, le plus souvent, pour les épreuves de note de synthèse. En dehors des textes juridiques, la reprise de trop nombreux extraits des documents est contraire à l'esprit de l'épreuve. Il ne faut reprendre des citations mot pour mot que lorsque c'est indispensable quant au fond, lorsque ces phrases ont un intérêt stratégique évident.

Éviter les citations trop connues

Certaines citations ont été tellement utilisées qu'elles sont devenues des « clichés ». Et de ce fait il n'est plus tellement opportun de les reprendre.

Depuis Paul Valéry, nous savons tous que « *le temps du monde fini commence* ». Cette assertion est évidemment encore beaucoup plus vraie à l'ère de la mondialisation. Mais elle a été trop souvent citée à tort et à travers par des millions de candidats...

Il en va de même pour la (vraie ou fausse ?) définition de la culture : « *La culture est ce qui reste quand on a tout oublié* ». Qu'elle ait été prononcée par Émile Henriot (écrivain et critique littéraire) ou par Édouard Herriot (politicien de la III^e République qui prolongea sa carrière sous la IV^e), peu importe : elle a certainement été formulée par beaucoup auparavant et des millions de lycéens, étudiants ou candidats l'ont reprise depuis un siècle.

Connaissez-vous de fausses citations ?

Il est bien connu que beaucoup de mots historiques, parmi les plus célèbres, sont d'une réalité douteuse. Il en va ainsi du « mot de Cambronne » (major général de la Garde impériale, commandant un dernier carré qui résista héroïquement au soir de la bataille de Waterloo, le 18 juin 1815). Sommé par les Anglais de se rendre, il leur répondit : « *La Garde meurt, mais ne se rend pas !* ». Mais une anecdote, reprise par Victor Hugo dans *Les Misérables*, lui attribue un mot beaucoup plus bref, resté dans l'Histoire.

Le mot « *Paris vaut bien une messe* » a été attribué à Henri IV après sa conversion au catholicisme. On a sans doute raccourci une ou plusieurs phrases beaucoup plus longues s'y rapportant.

Selon l'adage bien connu « *on ne prête qu'aux riches* », beaucoup de mots ont été attribués à de grands personnages historiques, comme Napoléon Bonaparte ou le Général de Gaulle, ou encore à de grands écrivains comme Victor Hugo ou André Malraux.

Parmi les citations les plus répandues depuis quelques décennies figure cette phrase attribuée à André Malraux : « *Le XXI^e siècle sera religieux ou ne sera pas* », ou « *Le XXI^e siècle sera spirituel ou ne sera pas.* » Mais des doutes sont émis sur la réalité de ce propos.

Retenez la signification de l'adjectif *apocryphe* : il désigna d'abord des textes que l'Église ne reconnaissait pas (les Évangiles apocryphes) ; il s'est ensuite appliqué aux textes ou phrases dont l'authenticité n'est pas avérée.

Connaissez-vous des auteurs connus seulement par leurs citations ?

Cette question a « collé », ou fait trébucher beaucoup de candidats aux concours... et pourtant elle n'est vraiment pas difficile. Il suffit de penser aux personnages historiques qui n'ont pas écrit eux-mêmes. Parmi les plus illustres, vous pouvez citer Socrate et Jésus-Christ.

Les citations peuvent-elles servir de sujets de concours ?

Les commentaires de citations représentent encore une assez forte proportion des sujets de concours, en dissertation ou en commentaire de texte, à l'écrit ou à l'oral (comme base de départ pour la conversation avec le jury).

Cela vaut pour les concours de catégorie A (voir en annexe les grands concours, comme l'ENA ou l'ENM, et les concours de la Police nationale).

Ces exemples de grands sujets vous permettront de vous entraîner pour l'écrit, en corrélation avec votre préparation aux épreuves orales.

Quelques adages et citations sur les citations

Voici d'abord l'adage le plus célèbre : « *Les citations tiennent lieu d'esprit à ceux qui n'en ont pas.* »

Et voici deux maximes contradictoires, mais qui comportent cependant chacune une part de vérité : « *Citation n'est pas raison* » et « *Une bonne citation vaut mieux qu'un mauvais argument* ».

Nous avons trouvé à l'oral d'un concours cette phrase de Schopenhauer (1788-1860) donnée à commenter : « *Par des citations, on affiche son érudition, on sacrifie son originalité.* »

Reste à savoir dans quelle mesure on peut trouver des citations originales...

Au XVII^e siècle, Jean de La Bruyère avait déjà écrit : « *Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de 7 000 ans qu'il y a des hommes et qui pensent.* »

L'authenticité des citations est loin d'être toujours respectée. Albert Camus avait noté dans ses *Carnets* cette phrase un peu désabusée : « *Trois ans pour faire un livre, cinq livres pour le ridiculiser, et des citations fausses.* »

Erik Orsenna, écrivain de talent et rédacteur de nombreux discours, a noté dans *Grand amour* : « *Les citations sont les pilotis de l'écrivain fantôme : sans elles, il s'enfoncerait doucement dans le néant.* »

Voici une phrase attribuée à Benjamin Disraëli, Premier Ministre britannique du XIX^e siècle : « *La sagesse des sages et l'expérience des âges sont perpétuées par les citations.* »

Bien utiliser les citations dans les examens et concours

Selon Voltaire, « *un dictionnaire sans citations est un squelette* ». Et nous avons lu aussi dans des manuels littéraires : « *Les citations sont comme la chair du discours : elles lui apportent consistance et saveur* », ou encore : « *Les citations sont les épices, les ingrédients qui relèvent l'intérêt du discours* ».

Et nous avons gardé pour la fin cette phrase réaliste attribuée à divers publicistes :

« *un livre de citations... ne peut jamais être terminé.* »

Au fur et à mesure que vous avancerez dans ces chapitres, vous trouverez certainement beaucoup de citations intéressantes que vous pourrez ajouter aux différents thèmes évoqués, ou sur des sujets connexes. Et vous devez vous préparer à en faire le meilleur usage dans les examens et concours comme dans la vie quotidienne.

Quelles sont les attentes des jurys ?

Les jurys attendent, bien entendu, des candidats à la fois un bon niveau de culture générale, et une bonne connaissance des épreuves techniques. Mais, sauf exception (exemple : l'érudition juridique à l'agrégation de droit ou aux concours d'entrée à l'ENA et à l'ENM), l'érudition n'est pas requise des candidats.

Rappelons les phrases célèbres :

« *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* ».

« *Une tête bien faite vaut mieux qu'une tête bien pleine* ».

Et voici une formule d'un célèbre écrivain américain : « *Érudition, poussière tombant d'un livre dans un cadre vide* ». Ambrose Bierce, *Le dictionnaire du diable*.

Du même auteur, dans le même ouvrage : « *Citation : action de répéter de façon erronée les mots d'un autre.* »

Et un de nos plus grands économistes (qui fut aussi philosophe) a écrit : « *Entre un penseur et un érudit, il y a la même différence qu'entre un livre et une table des matières* ». Jean-Baptiste Say, *Quelques aperçus des hommes et de la société*.

On a coutume d'opposer l'érudition et la culture (c'est d'ailleurs un sujet classique de dissertation générale).

On a sans doute trop répété la formule : « *La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié* ». Nous préférons des formules plus humoristiques :

« *La culture, c'est comme la confiture : moins on en a, plus on l'étale* ».

« *Je suis un non-violent : quand j'entends parler de revolver, je sors ma culture* ».

Francis Blanche avait ainsi renversé la phrase haïssable de Goebbels qui était : « *Quand j'entends le mot culture, je sors mon revolver* ».

Ou mieux encore, des formules plus volontaristes, telles que celles d'André Malraux :

« *La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert* », Oraisons funèbres.

« *Le droit à la culture, c'est purement et simplement la volonté d'y accéder* ». Les Conquérants, postface.

Voici une belle formule de Gao Xingjian (né en Chine en 1940, venu en France en 1988 et naturalisé en 1998, Prix Nobel de Littérature en l'an 2000) : « *La culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité.* »

Ce sujet a été donné (sans citation d'auteur) à un concours de rédacteur communal : « *Un homme cultivé ne peut plus être exclusivement un connaisseur qui caresse d'élégantes reliures et qui s'enivre de belles idées d'une Antiquité plus ou moins lointaine : le voici devenu par force un personnage actif et qui, par tous les moyens, doit se tenir constamment au courant et au contact de son temps* ».

Et l'un de nos Professeurs de la Sorbonne et de l'Institut d'études politiques donnait ce sage conseil : « *On ne doit pas plus exhiber sa culture que ses biceps. Il faut qu'elle saille sous la phrase comme les muscles sous le vêtement* ».

Cela correspond à une simple réflexion de bon sens et souvent expérimentée : les jurys n'aiment pas les candidats cuistres et prétentieux. Les jurys apprécieront les candidats solides et sûrs. La personnalité, l'élégance et l'habileté apporteront encore des plus.

Voici un ouvrage qui vous permettra d'accomplir de bonnes performances dans le meilleur esprit des épreuves de culture générale :

ARTS ET LETTRES Les époques, les courants et les genres,
M.-J. Gourmelin-Berchoud et Dominique Serre-Floersheim
(professeurs en universités et en classes préparatoires aux grandes écoles), Éditions d'Organisation.